

DEMANDE D'INSCRIPTION

FORMATION SOPHROLOGIE INTÉGRATIVE - 08 OCT. 2016 / 27 MAI 2018



Ce document fait partie intégrante de la documentation complète concernant la formation en Sophrologie composé d'une plaquette de 13 pages.

EXEMPLAIRE À RETOURNER AU CENATHO accompagné :

- Du chèque d'acompte
- D'une lettre de motivation incluant un projet professionnel
- De la copie du Baccalauréat et/ou des diplômes acquis
- Du Curriculum Vitae
- De 2 enveloppes timbrées + 2 photos au format identité
- De la copie de la carte d'identité (carte de séjour le cas échéant)
- De l'attestation de droits à l'Assurance Maladie

NOM.....PRÉNOM.....

NOM DE JEUNE FILLE

PROFESSION

NÉ(E) LE À

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉL..... TÉL. EN JOURNÉE

EMAIL.....

ÉTUDES ET DIPLÔMES PRÉCÉDEMMENT ACQUIS L'étudiant ayant été informé du niveau de connaissances préalables nécessaires.....

« Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et m'engage à respecter le règlement intérieur du CENATHO, qui m'a été remis ce jour ou à ma disposition sur place au CENATHO, et consultable sur le site spécial réservé aux élèves».

CONDITIONS DE RÉSILIATION : (Selon l'article L.6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail concernant la Formation Continue)

- 1) Le présent contrat entrera en vigueur au terme d'un délai de 10 jours francs après sa signature par le stagiaire et en tous cas le jour du 1er cours. Dans ce délai, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat qui sera résilié par l'étudiant au cours de cette période donnera lieu au remboursement intégral des sommes qu'il aurait versées.
- 2) Au delà de ce délai de rétractation, jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui ci peut être unilatéralement résilié par l'élève qui devra régler les cours au prorata temporis d'une part, et réglera d'autre part une indemnité de 30 % du montant des frais prévus restant.
- 3) Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- 4) Au delà d'un délai de 3 mois, toute résiliation du contrat donnera lieu au paiement intégral du cursus au titre duquel le stagiaire était inscrit.

« J'AI PRIS CLAIREMENT CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÉSILIATION »

Mention « Bon pour accord » manuscrite SVP.....

FAIT À LE(date de prise en compte du contrat)

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT



JE JOINS CE JOUR A L'INSCRIPTION L'ACOMPTE de	1 050 euros
1° versement (15/03/2017)*	1 075 euros
2° versement (15/11/2017)*	1 075 euros
Coût total	3 200 euros

* Possibilité de paiements fractionnés

*Si prise en charge par Formation Continue : 3 750 euros
(dans ce cas merci de prendre contact avec le Cenatho 4 mois à l'avance au minimum)
Frais de constitution du dossier de demande de prise en charge : 48.00 € (remboursés si inscription)*

Les chèques constituant le solde des frais de scolarité sont à remettre en début d'année et doivent être libellés à l'ordre de CENATHO.

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENATHO ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

- Publicité dans des revues - Lesquelles ?
-
-
- Salons professionnels – Lesquels ?
-
- Internet - Quels sites ?
- Conférence donnée par Daniel Kieffer – Laquelle ?
- Livres de Daniel Kieffer – Lesquels ?
- Anciens élèves :
- Professionnels de santé
- Autre – Préciser :

Qu'est ce qui vous a décidé à concrétiser votre choix?

.....

.....

Commentaires :

.....

L'effectif des groupes étant restreint, le nombre de places est limité.
Chaque année, les inscriptions aux cours sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. La Direction se réserve le droit de refuser des inscriptions lorsque les effectifs des groupes seront complets.



221, rue la Fayette - 75010 Paris
Tél : 01.42.82.09.78 - Fax : 01.44.53.90.40
contact@cenatho.fr - http://cenatho.fr/
Enregistré sous le n° 11751628075
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.